

8 mars 2025

## Journée internationale des droits des femmes

Officialisée en 1977 par l'Organisation des Nations Unies, la journée pour les droits des femmes couvre plusieurs évènements avec comme objectif de célébrer les avancées des droits des femmes.

C'est en 1982, sous l'impulsion d'Yvette Roudy, ministre déléguée aux droits des femmes, que la France reconnaît le 8 mars comme Journée internationale des droits des femmes.

**La journée internationale des femmes 2025 est placée sous le thème  
« Pour TOUTES les femmes et les filles : droits, égalité et autonomisation ».**



Atelier de couture, Egypte

Le 8 mars restera toujours d'actualité tant que l'égalité des droits entre les femmes et les hommes ne sera pas atteinte.

Rappelons que les filles et les femmes sont les premières victimes d'inégalités et de discriminations. La majorité des personnes pauvres dans le monde sont des femmes : elles représentent 70 % des 1,2 milliard de personnes qui ont un revenu inférieur à 1 dollar par jour.

Alors que les femmes effectuent 66 % du travail mondial et produisent 50 % de la nourriture mondiale, elles ne perçoivent que 10 % des revenus. Les inégalités entre les femmes et les hommes privent la moitié de la population mondiale des progrès obtenus par les politiques de développement humain. Près de 80 % des jeunes dans le monde ni employés, ni scolarisés, ni en formation ou en apprentissage, sont des femmes.

L'Objectif de Développement Durable 8.5 fixé par l'ONU engage les États membres d'ici 2030 à « parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale ».

## CODEGAZ agit : focus sur l'émancipation des femmes en Egypte

Le programme soutenu par CODEGAZ se déroule dans la ville de Noubarayia. Ce programme a débuté en 2021, puis s'est étendu à 2023 suite au décalage des actions de formation par rapport au planning initial. Ces actions se sont poursuivies en 2024 avec un suivi de la représentante de Codegaz sur place.

Au total, 23 femmes ont été formées à la couture basique et avancée, et le programme a concerné 86 participantes.

Ce programme s'insère dans un projet global comportant 3 volets :

- La fourniture et l'installation d'une pompe solaire pour un groupe de familles de paysans de 28 personnes, la formation à la maintenance et à l'utilisation de cette pompe.
- La fourniture et l'installation d'un atelier pour développer, grâce à l'énergie solaire disponible, des activités artisanales pour les femmes des paysans, mais également au bénéfice d'autres femmes pauvres du village (équipement de 5 machines à coudre professionnelles et de panneaux solaires).
- La formation des femmes de ce village comprend deux aspects complémentaires :
  - une formation technique à la couture pour obtenir des produits de qualité et assurer la maintenance des machines à coudre,
  - une formation économique pour leur apprendre à gérer et valoriser au mieux la production.

Depuis la fin des différentes formations, la représentante de CODEGAZ en Egypte Dalia Moufid s'assure que le projet se poursuit en maintenant le contact avec les partenaires locaux et en leur rendant régulièrement des visites.

L'atelier de couture installé dans les locaux de l'ONG Abu Bakr continue de fonctionner avec une production régulière de vêtements. Lors de sa dernière visite, Mme Moufid a pu constater que l'ONG locale avait elle-même renforcé l'atelier en achetant deux machines à coudre supplémentaires, montrant tout l'intérêt qu'elle porte à cette activité.

Le nombre de participantes aux formations a été bien supérieur au nombre initialement prévu, aussi bien pour les actions concernant l'autonomisation des femmes que pour la formation professionnelle à la couture. Depuis, l'activité de couture a été poursuivie et même renforcée.



L'atelier de couture de l'ONG Abou Bakr en 2024



**Faire un don**



**Adhérer**

Président : 07 44 72 96 83



: [contact@codegaz.org](mailto:contact@codegaz.org)

